



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 novembre 2013  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### Soixante-seizième session

Genève, 17-21 février 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session<sup>1,2</sup>

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 17 février 2014, à 14 h 30,  
au 21 février 2014, à 12 h 30

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([grf@unece.org](mailto:grf@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([benedicte.boudol@unece.org](mailto:benedicte.boudol@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).

GE.13-25824 (F) 051213 051213



\* 1 3 2 5 8 2 4 \*

Merci de recycler



## I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Systèmes actifs de freinage d'urgence.
3. Règlements n<sup>os</sup> 13 et 13-H (Freinage):
  - a) Système de contrôle de stabilité (ESC);
  - b) Attelages automatiques (ACV);
  - c) Formulation plus précise des dispositions;
  - d) Symboles relatifs au freinage dans le Règlement n<sup>o</sup> 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs);
  - e) Autres questions.
4. Règlement n<sup>o</sup> 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
5. Freinage des motocycles:
  - a) Règlement n<sup>o</sup> 78;
  - b) Règlement technique mondial n<sup>o</sup> 3.
6. Règlement n<sup>o</sup> 90 (Garnitures de frein assemblées de rechange).
7. Pneumatiques:
  - a) Règlement technique mondial sur les pneumatiques;
  - b) Règlement n<sup>o</sup> 117;
  - c) Autres questions.
8. Systèmes de transport intelligents (STI).
9. Équipement de direction:
  - a) Règlement n<sup>o</sup> 79;
  - b) Système de maintien dans la voie (LKAS) et systèmes d'aide aux manœuvres de stationnement (PAS).
10. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA):
  - a) Règlement sur le montage des pneumatiques;
  - b) Règlement n<sup>o</sup> 13-H.
11. Accord de 1997.
12. Questions diverses:
  - a) Faits marquants de la session de novembre 2013 du WP.29;
  - b) Révision et extension des homologations;
  - c) Abréviations et sigles utilisés dans les Règlements de l'ONU;
  - d) Toute autre question.

## II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant le début de la session du GRFF sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2014/1/Add.1.